



Propriétaire dite sous la loi Besson

Par **christine**, le **24/02/2009** à **16:39**

Je suis locataire depuis août 2008, ou j'ai signé un bail à la date d'entrée dans les lieux c'est à dire le 5, sauf que la propriétaire habite dans le sud alors il a fallu attendre qu'elle nous le renvoie, sauf que la elle nous envoie un autre bail ou le contenu a change, donc nous avons refusé de faire signer le cautionnaire car le bail avait changé sans notre consentement. Puis au bout de 2 mois elle nous envoie un papier que nous devons retourner à la CAF et là nous nous apercevons qu'elle a signalé qu'elle était sous la loi Besson sauf que nous ne payons pas un loyer sous la loi Besson. Après renseignements pris, elle nous fait payer 200 € de plus que cela autorisé... Elle fait la muette à nos différents courriers et mails. Nous savons que faire ?

Elle ne veut pas changer le contrat d'EDF à notre nom, donc elle nous fait des factures à "sa sauce" nous refusons et demandons les factures EDF mais depuis 4 mois nous avons rien reçu, alors qu'avant elle nous demandait 279 € pour 2 mois....

Lorsque nous avons eu un retard de 2 jours pour régler le loyer, elle a fait appel à des amis qui venaient à notre domicile et au tel sur mon lieu de travail ? Nous avons menacé de porter plainte pour harcèlement, depuis elle se calme puisque nous avons plus de nouvelles. Que devons nous faire pour la loi Besson ?